



Depuis 1997, l'Institut d'Optique forme des ingénieur·e·s par l'apprentissage

L'Apprentissage à SupOptique



Les apprenti·e·s ingénieur·e·s suivent une formation par alternance à l'École et en entreprise. Elles et ils obtiennent le même diplôme que tous les élèves ingénieur·e·s de l'École.

Elles et ils disposent à leur sortie de toutes les connaissances attendues d'un·e ingénieur·e SupOptique sur le marché de l'emploi. Ils ont également acquis, grâce à leur expérience professionnelle en alternance, une maturité et des compétences spécifiques très appréciées des employeurs.

POURQUOI

DEVENIR INGÉNIEUR·E PAR L'APPRENTISSAGE ?

Une immersion progressive dans le monde professionnel pour :

- Découvrir le monde de l'entreprise, développer son autonomie et sa confiance en soi
- Réaliser des projets concrets et ambitieux qui peuvent être menés sur le long terme
- « Tester » une facette du métier d'ingénieur en gardant la possibilité de choisir une autre voie après le diplôme
- Se créer un premier réseau professionnel exploitable directement à la sortie de l'École
- Acquérir une expérience professionnelle extrêmement valorisable que ce soit pour trouver un emploi, ou pour une poursuite d'étude
- Gagner en indépendance financière avec un salaire chaque mois !

Tout en étant élève ingénieur·e d'une école renommée !

- Mettre en pratique concrètement et rapidement les cours de l'École
- Se nourrir de l'expérience en entreprise pour mieux appréhender la formation académique
- Obtenir le même diplôme que la filière classique, avec les mêmes débouchés (poursuite d'étude, emploi dans l'entreprise d'accueil ou une autre) et les mêmes domaines d'activité
- Et profiter pleinement de la vie étudiante !

CONCRÈTEMENT

À QUOI POURRAIT RESSEMBLER MA MISSION EN ENTREPRISE ?

Témoignage d'Olivier Martinache, apprenti ingénieur chez THALES AVIONICS (Moirans, 38) **Projet : développement, métrologie et simulation pour les Displays Aéronautiques dans le département « Engineering Product and Process ».**

Cette alternance me permet d'explorer différentes thématiques très proches de la formation de SupOptique (fonctionnement des affichages LCD, des microLEDs) et de voir des applications concrètes (les écrans dans les cockpits avec leur contraintes particulières). En pratique, je procède à beaucoup de manipulations avec des vidéo-photomètres, j'utilise des logiciels comme LightTools, et j'ai des réunions régulières avec différents groupes pour discuter les besoins et l'avancements des projets.

Globalement, ce poste me permet de développer un esprit de « force de proposition », de voir et de participer à mon échelle à l'émulation au sein d'un groupe de R&D, et enfin d'apprendre à travailler en autonomie et à analyser les situations.



© D.R. THALES

FAITS ET CHIFFRES

L'Apprentissage à SupOptique :

- Plus de 20 ans d'expérience au service de l'apprentissage
- 20 à 25 apprenti·e·s chaque année
- Une rémunération d'environ 1000 euros net mensuels
- Pas de frais de scolarité
- Des aides spécifiques aux apprenti·e·s (international, transports, etc..), tout en gardant les avantages étudiants !
- Une expérience professionnelle reconnue par les entreprises
- Une diversité de postes dans différents secteurs, des startups aux grands groupes, et même en laboratoire de recherche !
- Un semestre de formation spécifique avec des pédagogies innovantes
- Une expérience de 9 semaines minimum à l'international

Pour plus d'informations et de témoignages, consultez les pages dédiées à l'Apprentissage à SupOptique !

www.institutoptique.fr/entreprises-et-innovation/lapprentissage-supoptique



FAQ

■ Qui est concerné par l'apprentissage ? Puis-je choisir ma durée de contrat ?

La filière par apprentissage est ouverte à tous les élèves de l'École, quelle que soit leur modalité de recrutement à l'école. Concernant le recrutement par les entreprises, ce sont elles qui décident suivant leurs critères propres. La très grande majorité des contrats proposés commencent dès la 1^{ère} année ! Tous les contrats sont conclus jusqu'à la fin de la 3^{ème} année de formation (donc « 36 mois » pour un début en première année).

■ Quel est le diplôme à la sortie de l'École ? Les débouchés sont ils différents ?

Les apprenti-es ingénieur-es préparent et reçoivent le même diplôme d'ingénieur que tous les autres élèves ingénieur-es de l'École. Toutes les études montrent que les débouchés sont les mêmes. Par exemple, le taux de poursuite en thèse est identique quelque soit la filière.

■ Comment fonctionne concrètement la formation par apprentissage ?

Le cursus est aménagé de manière à alterner formation en entreprise et à l'École. L'alternance se fait par bloc de semaines, permettant ainsi d'effectuer son apprentissage partout en France. La filière existe dans des modalités très similaires sur les 3 sites de l'Institut d'Optique (Paris-Saclay, Saint-Etienne et Bordeaux).

Le calendrier d'alternance permet la prise en main du projet en entreprise en première année et évolue vers le rythme de travail d'un-e ingénieur-e en troisième année. Il garantit le socle de connaissances communes à tous les élèves de l'École, y compris dans ses aspects les plus fondamentaux. Le deuxième semestre de la 1^{ère} année de formation est complètement spécifique pour les apprenti-es. La pédagogie développée durant ce semestre est « innovante », les contenus et les objectifs académiques étant identiques aux cours suivis par les élèves en filière « classique ». En deuxième année, les apprenti-es restent en binômes pour les enseignements de travaux pratiques. En 3^{ème} année les cours d'options des mois de novembre-décembre ne sont pas accessibles (période en entreprise). Enfin, des cours spécifiques sont également prévus tout au long de la formation en lien avec le travail réalisé en entreprise, aussi bien sur les aspects scientifiques, que sur les formations « transverses » (management de projet, propriété intellectuelle, droit, etc...).

■ Quel est le statut de l'apprenti-e ? Comment est défini le salaire ? Qu'en est-il des vacances ? Des frais de scolarité ?

L'apprenti-e est un-e salarié-e de son organisme d'accueil. Le temps de formation à l'École fait partie intégrante de son temps de travail. En tant que salarié-e, elle ou il perçoit une rémunération dont les minima sont fixés par la loi en fonction de son âge et de son niveau de formation. En outre l'apprenti-e a bien sûr droit aux congés payés (minimum 5 semaines par an, mais souvent plus en pratique).

Dernier point important : les apprenti-es ne paient pas les frais de scolarité !

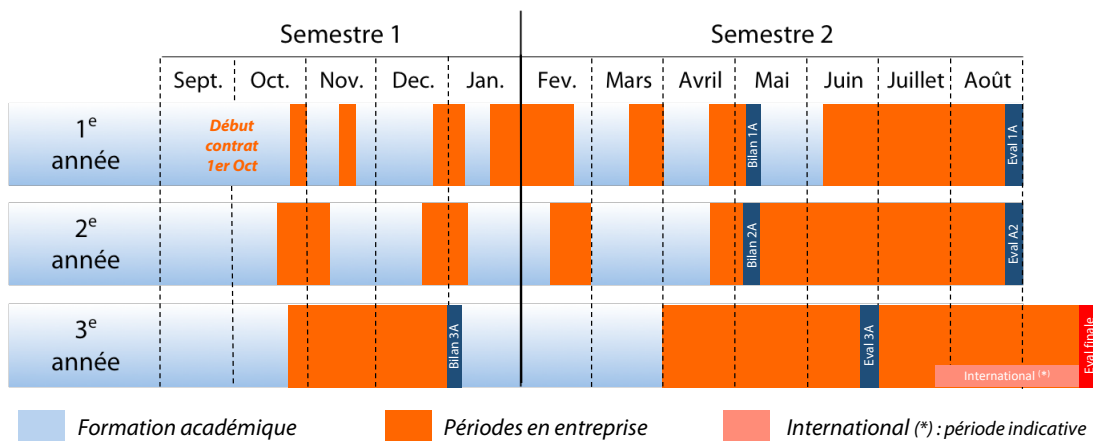
■ Y a-t-il une expérience requise à l'international ?

Les apprenti-es doivent valider une période de 9 semaines, incluse dans le temps en entreprise. Cette période à l'international pourra être, par exemple, effectuée dans une université partenaire lors du 1^{er} semestre de la 3^{ème} année. En revanche il n'est pas possible de faire une année complète à l'étranger, ni de faire une année de césure.

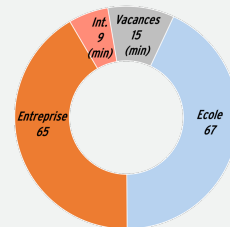
■ Quels sont les parcours ingénieurs accessibles ? les masters ? les doubles diplômes ?

Tous les parcours ingénieurs sont accessibles sur les 3 sites, permettant une spécialisation sur toutes les thématiques de l'école. Tous les masters M2 ne sont pas accessibles, mais certains le sont (QLMN, ATSI par exemple) si les sujets en entreprise sont en adéquation avec les thématiques du master et si l'entreprise est proche de Palaiseau (voir pages « masters »). Les doubles-diplômes avec l'ESPCI et HEC sont aussi possibles, mais le second cursus a lieu à la fin du contrat d'apprentissage, c'est-à-dire après la 3^{ème} année de formation à l'École. Le double diplôme avec l'ENS Paris-Saclay n'est pas possible.

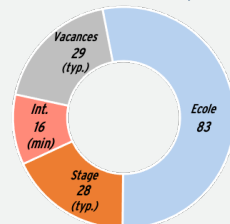
Le rythme d'alternance en pratique



Filière Apprentissage



Filière « Classique »



Pour plus d'informations et de témoignages, consultez les pages dédiées à l'Apprentissage à SupOptique !